

# Le Fonctionnement de l'Apel

L'Apel c'est...



**6500 Apel d'établissements** : chaque association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) est régie par la loi 1901. Elle rassemble tous les parents d'un même établissement. L'Apel d'établissement a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves.

**95 Apel départementales**, qui regroupent les Apel d'établissement. Elles représentent les parents d'élèves auprès des instances départementales des pouvoirs publics et de l'enseignement catholique. Elles assurent également la formation des responsables d'Apel d'établissement et des parents responsables des [BDI](#).

**30 Apel académiques**, qui regroupent les Apel départementales. Elles représentent les parents d'élèves auprès du comité académique de l'enseignement catholique, du rectorat et du conseil régional. Elles coordonnent l'action des responsables départementaux et organisent la formation des responsables départementaux.

**L'Apel nationale**, qui regroupe les Apel académiques. Elle représente les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de l'enseignement catholique. Elle participe au débat éducatif national et assure la formation et l'animation des différents échelons de l'association.